ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-7-2-1
Séance du lundi 23 septembre 2024

CONVENTION 2024 ENTRE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE FESSENHEIM

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

EXCUSEE :
TENENBAUM Anne

ABSENTS :
ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L. 125-13, L. 125-17 à 33 et R. 125-50 à R. 125-68,

VU la décision du Conseil général du Haut-Rhin n°2008-007 du 17 décembre 2008 portant création de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-2-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions écologiques et climatiques,

VU l'arrêté du Président de la Collectivité européenne d'Alsace n° MC-2021-0042-DETE portant composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de FESSENHEIM,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 2 septembre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le versement, par l'Etat, d'un concours financier de 41 200 € au titre des missions d'information mises en œuvre par la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de FESSENHEIM en 2024,

- Approuve la convention financière afférente au versement de ce concours financier, à conclure entre l'Autorité de Sûreté Nucléaire (au titre de l'Etat) et la Collectivité européenne d'Alsace (au titre de la CLIS), jointe en annexe à la présente délibération et autorise le président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Acte l'encaissement d'une recette de 41 200 € sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Natures analytiques*	*Montant*
P229	*O003*	*P229E03*	*T01*	*(2518) 74-74718-76*	*41 200 €*
TOTAL					*41 200 €*

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote
Raphaël SCHELLENBERGER, Président de la CLIS de Fessenheim